

2M IMMOBILIER
Société à Responsabilité limitée au capital de 8.000 e
Siège social : 4 rue Saint Etienne - 77000 MELUN
RCS MELUN B 517 911 087
2009 B 0614

ANNEXE



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL 2M IMMOBILIER

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 1 165 345 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 10 436 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.



Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 12 mois
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans
- * Matériel de transport : 1 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 848	3 425		8 273
Immobilisations incorporelles	4 848	3 425		8 273
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels				
– Installations générales, agencements aménagements divers	126 206			126 206
– Matériel de transport	238			238
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	28 509	1 143		29 652
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours		9 027		9 027
– Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	154 954	10 170		165 124
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations	16 696	18		16 714
– Autres titres immobilisés	993			993
– Prêts et autres immobilisations financières	5 414			5 414
Immobilisations financières	23 102	18		23 120
ACTIF IMMOBILISE	182 904	13 613		196 517

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
<i>Ventilation des augmentations</i>				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	3 425	10 170	18	13 613
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	3 425	10 170	18	13 613
<i>Ventilation des diminutions</i>				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Amortissements des immobilisations

**Notes sur le bilan**

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 736	1 234		5 970
Immobilisations incorporelles	4 736	1 234		5 970
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels				
– Installations générales, agencements aménagements divers	82 263	12 621		94 883
– Matériel de transport	238			238
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	21 649	2 846		24 495
– Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	104 151	15 466		119 617
ACTIF IMMOBILISE	108 887	16 701		125 587

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 198 506 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<i>Créances de l'actif immobilisé :</i>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	5 414		5 414
<i>Créances de l'actif circulant :</i>			
Créances Clients et Comptes rattachés	14 032	14 032	
Autres	170 920	170 920	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	8 141	8 141	
Total	198 506	193 093	5 414
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS – FACTURES À ÉTABLIR	14 032
BANQUE – INTÉRÊTS COURUS À RECEVOIR	5 320
Total	19 352



Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 8 000,00 euros décomposé en 500 titres d'une valeur nominale de 16,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	500	16,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	500	16,00

Liste des propriétaires du capital

	% de détention	Nombre de parts ou d'actions
I. PERSONNES MORALES		
II. PERSONNES PHYSIQUES		
MONSIEUR MERIEUX ALAIN 77000 LIVRY SUR SEINE	50,00	250,00
MONSIEUR MANNIER FRANCK 77590 BOIS LE ROI	50,00	250,00

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 851 549 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine	16 364	11 478	4 887	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	124 725	124 725		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	31 561	31 561		
Dettes fiscales et sociales	194 750	194 750		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	484 148	484 148		
Produits constatés d'avance				
Total	851 549	846 662	4 887	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	53 088			
(**) Dont envers les associés	175 978			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 175 978 euros.



Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS – FACT. NON PARVENUES	21 217
DETTES PROVIS. PR CONGÉS À PAYER	24 497
CHARGES SOCIALES S/CONGÉS À PAYER	9 426
CHARGES A PAYER M.MANNIER	34 829
CHARGES A PAYER M.MERIEUX	35 788
ETAT – AUTRES CHARGES À PAYER	160
TAXE D APPRENTISSAGE CAP	296
FORMATION CONTINUE CAP	411
Total	126 625

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATÉES D AVANCE	6 769		
CHARGES CONSTATEES D AVANCE MANNIER	694		
CHARGES CONSTATEES D AVANCE MERIEUX	678		
Total	8 141		



Notes sur le compte de résultat

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	135	
TOTAL	135	

Copie certifiée conforme

Franck MANNIER

✓ Certified by  yousign

Désignation de l'entreprise : SARL 2M IMMOBILIER - SARL au capital de 8.000 €		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12					
Siège social : Adresse de l'entreprise : 4 Rue Saint Etienne 77000 MELUN		Durée de l'exercice précédent* 12					
Numéro SIRET* 5 1 7 9 1 1 0 8 7 0 0 0 2 4		R.C.S. MELUN B 517 911 087					
		Néant <input type="checkbox"/> *					
		Exercice N clos le, 31/12/2022					
		Brut 1					
		Amortissements, provisions 2					
		Net 3					
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	8 272	5 970	2 302
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	156 097	119 617	36 479
		Immobilisations en cours	AV	AW	9 027		9 027
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV	16 714		16 714
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE	992		992
		Prêts	BF	BG			
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	5 413		5 413
	TOTAL (II)		BJ	BK	196 517	125 587	70 929
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	14 032		14 032
		Autres créances (3)	BZ	CA	170 919		170 919
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD	CE	600 000		600 000
		Disponibilités	CF	CG	301 322		301 322
		Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	8 141		8 141
TOTAL (III)		CJ	CK	1 094 415		1 094 415	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	1 290 932	125 587	1 165 345	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an	CR		
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL 2M IMMOBILIER		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 8 000)	DA		8 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD		800	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH		294 559	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI		10 436	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL		313 796	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		16 364	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		300 703	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		31 561	
	Dettes fiscales et sociales	DY		194 749	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA		308 170	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC		851 548	
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE		1 165 345	
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		846 662	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2M IMMOBILIER

Société à responsabilité limitée au capital de 8.000 euros
Siège social : 4 rue Saint Etienne – 77000 MELUN
R.C.S. MELUN B 517 911 087
2009 B 01614

<p align="center">ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2023</p>
--

Procès-verbal

L'an deux mil vingt-trois,
Le trente juin à dix-huit heures,

Les associés de la « 2M IMMOBILIER », société à responsabilité limitée au capital de 8.000 € divisé en 500 parts sociales de 16 € chacune, se sont réunis au siège social.

La feuille de présence signée par chacun des associés entrant en séance, fait apparaître que sont présents :

. Monsieur Franck MANNIER, associé- Gérant, propriétaire de	250 parts
. Monsieur Alain MERIEUX, associé-Gérant, propriétaire de	250 parts
	—
Total égal au nombre de parts composant le capital social	500 parts ===

Monsieur Franck MANNIER préside la réunion en sa qualité de gérant de la société. Il constate que tous les associés sont présents et déclare, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer sur toutes questions relevant de la compétence des assemblées ordinaires, ce dont il lui est donné acte.

Monsieur le Président met à la disposition de l'assemblée :

- la feuille de présence, dûment émarginée,
- le compte de résultat et annexes, l'inventaire et le bilan clos le 31 décembre 2022,
- le rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- le rapport spécial de la gérance,
- le texte des résolutions soumises à l'assemblée,
- un exemplaire des statuts,

Puis, Monsieur le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Approbation du bilan et des comptes clos le 31 décembre 2022 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat,
- Décision de distribution de dividendes,
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions réglementées et approbation, s'il y a lieu, desdites conventions,
- Pouvoir pour les formalités.

Monsieur le Président donne alors lecture du rapport de gestion portant notamment sur une proposition de distribution de dividendes d'une somme de 40.000 € qui serait prélevée sur le compte « Report à nouveau » qui s'élèverait à 304.995 € après affectation du bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Il donne ensuite lecture du rapport spécial de la Gérance.

Ces lectures terminées, Monsieur le Président déclare la discussion ouverte.

Un échange de vue intervient. Puis diverses précisions sont données sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, sur la marche de la société au cours de cet exercice et les perspectives d'avenir et, sur la proposition de distribution de dividendes.

Personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président passe alors au vote des résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale donne acte à la gérance :

- de ce que les dispositions des statuts concernant la communication des comptes sociaux ont bien été respectées et notamment, de la mise à disposition des associés pendant les quinze jours qui ont précédé l'assemblée, de l'inventaire soumis à son approbation.
- de ce qu'aucune question écrite n'a été posée par les associés avant la tenue de l'assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé, approuve les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils sont présentés et qui font apparaître un bénéfice net de 10.436 €.

En outre, l'assemblée générale approuve le montant des dépenses non déductibles mentionnées dans le rapport de gestion, ainsi que le montant d'impôt supporté sur ces dépenses.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve l'affectation du résultat proposée par la gérance et décide, après avoir constaté que la réserve légale est à son minimum obligatoire, d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022, soit la somme de 10.436 €, au compte « Report à nouveau ».

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion portant notamment sur une proposition de distribution de dividendes et sur les explications complémentaires fournies au cours de la discussion, décide de prélever sur le compte « Report à nouveau » s'élevant à 304.995 € après affectation du bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 décidée dans la résolution précédente, une somme de 40.000 € pour permettre la distribution d'un dividende par part de 80 € éligible à l'abattement de 40 %, qui sera mis en paiement à compter du 03 juillet 2023.

L'assemblée prend acte qu'il n'a été effectué aucune distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne quitus entier et définitif à Monsieur Franck MANNIER et à Alain MERIEUX, co-Gérants de la société, pour leur gestion au cours de cet exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial établi en application des dispositions de l'article L 223-19 du Code de Commerce, approuve purement et simplement les conventions dont il est fait état.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales et réglementaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix-neuf heures.

Et de tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par tous les associés.

Mr Franck MANNIER
Associé-Gérant
Président de séance

Mr Alain MERIEUX
Associé-Gérant

Copie certifiée conforme

Franck MANNIER

✓ Certified by  yousign